

Economies Trucs et astuces !

Ayez les bons réflexes pour réduire votre facture d'énergie sans nuire à votre confort !

Le saviez-vous ?

- baisser de 1° la température d'une pièce permet de réduire de 7% sa facture de chauffage,
- une douche coûte en moyenne 2 fois moins cher qu'un bain,
- une ampoule basse consommation de 20 w éclaire comme une ampoule à incandescence de 75 w mais consomme 4 fois moins et dure 6 à 8 fois plus longtemps, soit une économie de 4,24 € par ampoule,
- éteindre sa télévision au lieu de la laisser en veille permet d'économiser 7,33 € par an.

La répartition des consommations par usage

Consommation d'électricité :
7 Kw/h par jour et par personne

- nettoyage (lave vaisselle / linge, sèche linge) : 35 %
- froid : réfrigérateur / congélateur : 32 %
- éclairage : 14 %
- audiovisuel : 12 %
- divers : 7 %

Consommation d'eau :
150 litres par jour et par personne

- bain / douche : 39 %
- sanitaire : 20 %
- linge : 12 %
- lave vaisselle : 10 %
- cuisine : 6%
- voiture / jardin : 6 %
- divers : 6 %
- boisson : 1 %

Facturation et Paiement La mensualisation

Avec la mensualisation, vous recevez 4 factures par an. Deux factures sont réelles, issues de la relève des compteurs, et deux sont estimées sur la base de l'année précédente.

Le prélèvement automatique, un service gratuit qui vous facilite la vie :

- Équilibre du budget
- Economie d'argent et de temps
- Sécurité

Vous payez en 10 fois par l'intermédiaire de votre organisme financier, tous les 10 du mois, 10 mensualités égales déterminées en fonction du montant des factures antérieures ou évaluées d'après un barème si vous êtes un nouveau client. En fin d'année, une régularisation est prévue sur solde de votre compte. Un échéancier personnalisé précisant les montants de la mensualité définie et les dates de vos prélèvements vous sera délivré.

Gignac Energie

1 av. Maréchal Foch - BP 11
Tel : 04 67 57 52 30
Fax : 04 67 57 80 02
regie.municipale@ville-gignac.fr
<http://www.ville-gignac.com>

Accueil du public

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

En cas d'urgence

Service d'astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

A consulter également :

La lettre d'information trimestrielle « Energie Info »
le site internet : <http://www.ville-gignac.com>
rubrique « Gignac Energie »



Tarifs

sommaire

Tarifs électricité

Tarifs eau / assainissement

Economies : trucs et astuces

Facturation et Paiement

Gignac Energie, Entreprise Locale de Distribution (ELD), assure la distribution de l'électricité, de l'eau et de l'assainissement sur la commune de Gignac. Elle est également chargée de l'extension et de l'entretien du réseau d'éclairage public. Créée en 1938, cette régie municipale permet aux gignacois d'avoir un interlocuteur unique pour répondre à toutes les questions relatives à la desserte en énergie de Gignac. De plus, Gignac Energie intervient en qualité de prestataire de services sur le réseau public communal ainsi que sur le territoire de plusieurs communes voisines. Pour mener à bien cette mission de service public de proximité, Gignac Energie emploie 11 agents qui assurent un service d'astreinte 24h/24 afin de maintenir rapidement la continuité du service public.

Tarifs électricité

Des tarifs intégrés, c'est à dire règlementés par le gouvernement

3 gammes tarifaires :

. **Tarif vert** : puissance souscrite supérieure à 250 KVA
=> Usages industriels

. **Tarif jaune** : puissance souscrite comprise entre 36 et 250 KVA
=> Usages petites et moyennes entreprises

. **Tarif bleu** : puissance souscrite égale ou inférieure à 36 KVA
=> Usages domestiques et agricoles, professionnels (petits commerces, activités tertiaires), éclairage public, services communaux (tableau ci-dessous)

Frais d'inscription électricité : 23.92 € TTC
Frais de mise en service express : 53.82 € TTC

Location disjoncteur Mono : 5.34 € HT par an
Location disjoncteur Tri : 10.32 € HT par an

TVA sur l'abonnement : 5.5 % depuis le 01/01/1999
TVA sur l'énergie : 19.6% depuis le 01/04/2000
Contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE) : 0.5382 centimes d'€ TTC / Kw/h depuis le 01/03/2004

Puissance souscrite en fonction des besoins P(superficie, usages...)	Réglage Disjoncteur		Tarif bleu - Prix de l'abonnement en € TTC / mois			
	Mono	Tri	Option Petite fourniture	Option Base	Option Heures creuses	Option Tempo
3	15		1.8462			
6	30	10		4.6947	8.1340	
9	45	15		9.2629	14.5906	12.5545
12	60	20		13.2824	21.0472	17.1859
15		25		17.3020	27.5038	17.1859
18		30		21.3215	33.9604	17.1859
24		40		35.6273	56.8750	31.6118
30		50		49.9331	79.7896	31.6118
36		60		64.2389	102.7042	42.5059
Tarif bleu - Prix de l'énergie en € TTC / Kw/h						
			0.1160	0.0941	Heures pleines : 0.0941 Heures creuses : 0.0553 Heures creuses au choix : Code D => 22h30 à 6h30 Code A => 23h30 à 7h30	Jours bleus (300 j / an) Heures pleines : 0.0467 Heures creuses : 0.0367 Jours blancs (43 j / an) Heures pleines : 0.0957 Heures creuses : 0.0800 Jours rouges (22 j / an) Heures pleines : 0.4360 Heures creuses : 0.1527 Heures creuses : 22h à 6h

Tarifs eau - assainissement

Le juste prix du service

	Habitation raccordée eau usée €/ HT / m3	Habitation non raccordée eau usée €/ HT / m3
Eau	0.83	0.83
Assainissement	0.85	
Redevance pollution	0.19	0.19
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0.13	0.13
Eau potable et solidarité	0.03147	0.03147
Total HT	2.031	1.181
TVA 5.5%	0.112	0.065
Total TTC	2.146	1.246

Location compteur : 2.64 € TTC / mois

Frais d'inscription eau : 13.55 € TTC

A noter que la valeur du prix de l'eau et de l'assainissement est fixée par la commune et que la valeur des redevances est fixée par l'Agence de l'Eau.